

L'UNSA-FERROVIAIRE RENCONTRE LE MINISTRE DE TUTELLE ET REVENDIQUE DU PROGRÈS SOCIAL POUR TOUS LES SALARIÉS DU FERROVIAIRE

À sa demande, l'**UNSA-Ferroviaire** a été reçue ce jour par le Secrétaire d'État en charge des Transports, Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI, pour échanger sur la période post-COVID. Au-delà des nombreux sujets d'inquiétudes pour toute l'activité ferroviaire, l'**UNSA-Ferroviaire** a profité de cette rencontre pour rappeler sa revendication relative à l'évolution de la CPRP SNCF (Caisse de Prévoyance et de Retraite du personnel de la SNCF) en "caisse de branche" du ferroviaire, selon le scénario 5 du rapport de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) n°2019-027R et du CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) n°012733-01, scénario qu'a défendu et que soutient l'**UNSA-Ferroviaire**.

L'**UNSA-Ferroviaire**, proactive sur ce dossier, rappelle qu'elle milite depuis des années pour ce scénario qu'elle a toujours porté à différents niveaux. Elle a également souhaité souligner auprès du Ministère que si cette future caisse de branche gèrerait bien le risque maladie, elle pourrait également être l'interlocuteur unique du dossier de retraite des salariés.

Dans le cadre de la future ouverture à la concurrence des transports de voyageurs, que l'**UNSA-Ferroviaire** a combattue mais qui est désormais actée par la Loi, cette caisse de branche représenterait un véritable marqueur d'appartenance aux métiers du ferroviaire. De plus, et en cas de transferts de personnels entre les Entreprises Ferroviaires, ce guichet unique serait un vecteur de simplification administrative et surtout de neutralité sociale pour les salariés comme pour les employeurs.

Aujourd'hui, nous avons réitéré auprès du Secrétaire d'État chargé des Transports, notre demande de voir confier à la CPRP SNCF, dont la qualité de gestion est reconnue, cette mission pour l'ensemble de la Branche Ferroviaire.

Pour mémoire, la Caisse de Prévoyance et de Retraite du personnel de la SNCF a été créée en 2007 et gère le versement des prestations liées du régime spécial de la SNCF :

- ✓ pensions de retraite et de réforme,
- ✓ prestations d'assurance maladie et de maternité des agents.

Contacts presse :

Didier MATHIS
Secrétaire Général
06 19 46 12 30



Florent MONTEILHET
Secrétaire Général Adjoint
06 34 47 19 89



François PIEROTTI
Secrétaire Fédéral
06 14 72 62 88



Fabrice CHARRIÈRE
Secrétaire Fédéral
06 63 15 41 47

